

RAPPORT
DE LA
MAISON CANTONALE DES ALIÉNÉS

PENDANT L'ANNÉE 1895

Extrait du Compte rendu administratif et financier

PUBLIÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Mai 1896



GENÈVE,
IMPRIMERIE JULES-GUILLAUME FICK
(Maurice Reymond & C^{ie})

—
1896

RAPPORT

DE LA

MAISON CANTONALE DES ALIÉNÉS

PENDANT L'ANNÉE 1895

Extrait du Compte rendu administratif et financier

PUBLIÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Mai 1896



GENÈVE

IMPRIMERIE JULES-GUILLAUME FICK
(Maurice Reymond & C^{ie})

1896

MAISON CANTONALE DES ALIÉNÉS

	Hommes	Femmes	Total
Malades présents le 1 ^{er} janvier 1895.	85	91	176
Entrés dans l'année.	44	36	80
Total en traitement.	129	127	256
Sortis	31	28	59
Décédés	7	12	19
Total.	38	40	78
Restent en traitement le 31 décembre.	91	87	178
Journées de malades 33,500	33,028	66,528	
Moyenne de présence 92	90	182,24	
Maximum	99	95	193
Minimum	85	87	175

Rapport des guérisons au total des malades traités 4,68 %.

Rapport des guérisons au chiffre des admissions 15 %.

Rapport des guérisons au chiffre des sorties 20,33 %.

Rapport des décès au total des malades traités 7,41 %.

Rapport des décès à la moyenne de présence 10,42 %.

Entrées. — Epoque des admissions.

	Hommes	Femmes	Total
Janvier	2	3	5
Février	1	2	3
Mars	5	5	10
Avril	4	1	5
Mai	3	5	8
Juin	5	2	7
Juillet	5	7	12
Août	3	2	5
Septembre	3	2	5
Octobre	3	4	7
Novembre	4	1	5
Décembre	6	2	8
Total.	44	36	80

Entrées, sorties et forme de la maladie

FORME DE LA MALADIE	ENTRÉES			SORTIES									
	Hommes	Femmes	TOTAL	Guéris		Améliorés		Non améliorés		Morts		Total	
				Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
				TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
A Affections congénitales, (idiotie, imbecillité débilité mentale)	3	1	4	—	—	—	—	1	1	1	1	—	—
B Psychoses constitutionnelles	2	1	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
C Psychoses simples	15	17	32	5	4	2	6	1	5	2	4	3	3
D Psychoses organiques : Paralyse générale	10	3	13	—	—	1	—	6	3	2	1	—	13
E Démence senile	3	5	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
F Autres formes	—	5	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
G Psychoses épileptiques	1	2	3	—	—	—	—	—	2	—	2	—	—
F Psychoses toxiques (alcoolisme)	8	—	8	3	—	3	—	—	—	—	1	—	6
G Cas douteux et non aliénés	2	2	4	—	—	—	—	—	—	—	—	2	4
Totaux	44	36	80	8	4	8	6	13	17	7	12	2	78

Age.		Hommes	Femmes	Total
De 18 à 20 ans		3	—	3
21 à 30 »		7	8	15
31 à 40 »		13	5	18
41 à 50 »		6	7	13
51 à 60 »		7	10	17
61 à 70 »		6	4	10
71 à 80 »		2	2	4
Total.		44	36	80

Origine et domicile

Origine	Domiciliés dans le canton		Non domiciliés		Total	VENUS DIRECTEMENT			
						d'un hôpital		d'une prison	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Genève	18	14	2	—	34	7	1	—	—
Vaud	3	2	—	—	5	2	—	—	—
Fribourg	2	1	—	—	3	—	—	—	—
Valais	—	1	—	—	1	—	—	—	—
Lucerne	—	1	—	—	1	—	—	—	—
St-Gall	1	—	—	—	1	—	—	—	—
Soleure	—	1	—	—	1	—	—	—	—
Zurich	2	—	—	—	2	—	—	—	—
France (Haute-Savoie	9	9	—	3	21	5	1	—	—
(Autres départem".	6	2	—	1	9	3	—	—	—
Italie	1	1	—	—	2	1	—	—	—
	42	32	2	4	80	48	2	—	—

	Hommes	Femmes	Total
Célibataires	22	15	37
Mariés	18	7	25
Veufs.	4	11	15
Divorcés.	—	3	3
Total.	44	36	80

Religion.

	Hommes	Femmes	Total
Protestants.	21	13	34
Catholiques	22	23	45
Israélite.	1	—	1
Total.	44	36	80

Profession.

	Hommes	Femmes	Total
Cultivateurs, jardiniers. . .	2	—	2
Domestiques, manœuvres. . .	7	1	8
Artisans (grosse industrie)	7	—	7
— (petite industrie). . .	7	—	5
Tailleuse	—	1	1
Négociants, commis. . .	9	2	11
Institutrices	—	2	2
Repasseuses, blanchis ^{ses} . .	—	2	2
Ménagères, cuisinières. . .	—	6	6
Avocat, architecte	2	—	2
Rentier	1	—	1
Sans profession	11	22	33
Total.	44	36	80

Hérédité

[illegible]

Causes déterminantes.

	Hommes	Femmes	Total
Causes morales	4	9	13
— somatiques	5	9	14
— mixtes	1	2	3
— inconnues	18	15	33
Excès de boisson. . . .	16	1	17
Total. . . .	44	36	80

Durée de la maladie avant l'admission.

	Hommes	Femmes	Total
De 8 jours à 1 mois . . .	4	2	6
» 1 mois à 3 » . . .	6	3	9
» 3 » à 6 » . . .	2	2	4
» 6 » à 12 » . . .	3	2	5
» 1 an à 2 ans . . .	5	2	7
» 2 » à 4 » . . .	4	8	12
Plus de 4 ans	1	2	3
Affection congénitale . . .	—	1	1
Plusieurs années. . . .	13	2	15
Durée inconnue	6	12	18
Total. . . .	44	36	80

Sorties.

	Hommes	Femmes	Total
Rentrés dans leur famille. . .	12	11	23
Placés dans une autre famille	5	2	7
A reporter,	17	13	30

Report,	17	13	30
Transférés dans un asile d'aliénés en Suisse . . .	7	6	13
Transférés dans un asile d'aliénés à l'étranger . .	—	4	4
Total. . . .	24	23	47

Age et durée du séjour des aliénés guéris.

Hommes				Femmes			
Age	Durée du séjour			Age	Durée du séjour		
21 ans —	13 jours			27 ans	2 mois	21 jours	
22 »	5 mois	5 »		37 »	11 »	4 »	
29 »	2 »	21 »		39 »	7 »	11 »	
32 »	1 »	18 »		41 »	28 »	21 »	
35 »	10 »	26 »					
43 »	4 »	17 »					
62 »	3 »	8 »					
69 »	4 »	— »					

Epoque des décès.

	Hommes	Femmes	Total
Janvier	—	1	1
Avril	—	2	2
Juin	1	1	2
Juillet	1	—	1
Août	3	—	3
Septembre	1	4	5
Novembre	1	3	4
Décembre	—	1	1
Total.	7	12	19

Age et durée du séjour des aliénés décédés.

Hommes				Femmes			
Age	Durée du séjour			Age	Durée du séjour		
19 ans	— ans	— mois	29 jours	58 ans	23 ans	3 mois	5 jours
67 »	11 »	9 »	26 »	80 »	2 »	3 »	24 »
69 »	21 »	5 »	4 »	81 »	8 »	— »	19 »
53 »	3 »	7 »	20 »	37 »	2 »	2 »	23 »
61 »	— »	1 »	10 »	82 »	5 »	5 »	5 »
60 »	2 »	7 »	21 »	37 »	— »	6 »	— »
31 »	— »	11 »	4 »	84 »	3 »	11 »	23 »
				53 »	— »	— »	18 »
				39 »	1 »	3 »	23 »
				56 »	— »	3 »	28 »
				28 »	6 »	5 »	20 »
				56 »	— »	— »	1 »

Causes des décès.

	Hommes	Femmes	Total
Marasme sénile	—	2	2
Suffocation par bol alimentaire	1	—	1
Pneumonie	2	1	3
Affection cardiaque	1	1	2
Carcinome du pancréas et du foie	—	1	1
A reporter,	4	5	9

	Report,	4	5	9
Carcinome vertébral.	—	1	1	1
Embolie cérébrale	—	1	1	1
Thrombose cérébrale	—	1	1	1
Attaque épileptique	—	2	2	2
Tuberculose pulmonaire	2	—	2	2
Néphrite chronique	2	—	2	2
Meningo encéphalite chronique	2	—	2	2
Total.	8	11	19	

Parmi les malades admis en 1895, on en compte 14, 9 hommes et 5 femmes, qui avaient déjà fait un ou plusieurs séjours aux Vernets et 4 qui avaient été traités dans d'autres asiles, en Suisse ou à l'étranger. Cinq de ces malades ont été amenés pour une psychose nouvelle; chez tous les autres, il s'agissait d'une affection ancienne.

Toutes les sorties provisoires sont devenues définitives. Un homme sorti et rentré dans le courant de l'année, à quelques mois d'intervalle, compte pour deux admissions.

Sur 80 malades entrés, 31 ont passé par l'Hôpital cantonal où l'on continue à envoyer les cas d'aliénation, malgré les quelques facilités accordées par la nouvelle loi sur les aliénés et contrairement à ce qui se fait dans les autres cantons pourvus d'un asile spécial.

La population moyenne a encore augmenté cette année, surtout dans la division des hommes qui est maintenant plus nombreuse que celle des femmes. Dans la première de ces divisions, le maximum de 99 a été atteint du 10 au 15 août, tandis que le chiffre minimum (85) appartient au mois de janvier. Du côté des femmes, la population qui s'était élevée à 95 au mois d'août est descendue à 87 en décembre. La population totale a oscillé entre les chiffres extrêmes de 175 et 193.

L'ouverture des petites colonies des Acacias et de Bel-Air, de même que la création des nouvelles salles de surveillance continue et infirmières a permis jusqu'ici de faire face à tous les besoins. Il y a toujours encombrement, mais avec ces installations, il est possible d'obtenir une meilleure répartition des malades et d'employer pour les cas aigus les nouvelles méthodes de traitement, le traitement par le séjour au lit entr'autres, plus hospitalier, plus humain et plus esthétique que l'isolement cellulaire qui doit être employé le plus rarement possible, ainsi que les autres moyens de contrainte. Pour cela, les locaux ne suffisent point, il faut encore un personnel nombreux, consciencieux et bien éduqué avec une surveillance médicale de tous les instants. L'étude des moyens d'améliorer toujours davantage ce personnel, au point de vue matériel, moral et intellectuel, est à l'ordre du jour et notre

pays qui va être doté prochainement d'un nouvel asile ne peut pas rester en arrière sous ce rapport.

Sur 27 aliénés étrangers au canton et transférés au dehors, 24 ont été rapatriés par les soins du département de justice et police, et placés pour la plupart dans d'autres asiles de la Suisse ou de l'étranger. 13 sont des Suisses d'autres cantons et 14 des étrangers, dont 12 Français.

Des autres malades sortis pour rentrer dans leur famille ou être placés dans des familles étrangères ou des institutions hospitalières de notre canton, 16 sont d'origine genevoise, 11 hommes et 5 femmes.

La proportion des guérisons obtenues reste toujours très faible, parce que le plus grand nombre des malades admis n'offrent plus aucune chance de guérison. Cette constatation n'est pas pour encourager les médecins de l'asile qui, au prix de grands efforts, sont parvenus, dans la mesure du possible, à mettre notre établissement cantonal à la hauteur des exigences du traitement moderne des psychoses *curables*.

Quoique l'état sanitaire général de la maison puisse être considéré comme favorable, pendant l'année écoulée, la mortalité a été plus considérable que ces dernières années, ce qui s'explique, en grande partie, par le fait qu'on cherche toujours davantage à évacuer sur les Vernets, les

malades incurables, alités et gâteux, pour peu qu'ils présentent quelque léger trouble mental. Soustraire les psychoses curables à l'asile qui est outillé pour leur traitement spécial et l'encombrer d'incurables inoffensifs pouvant être traités dans le premier hospice venu, voilà un abus qu'on ne saurait se lasser de signaler.

La colonie de Bel-Air a été ouverte au mois de juillet dernier, avec une dizaine de malades qui jouissent dans leur nouvelle résidence d'une plus grande somme de tranquillité et de liberté et peuvent se livrer au salubre travail des champs. Ces quelques malades ont retrouvé là une existence familiale, qui a souri d'emblée au plus grand nombre. Néanmoins, quelques évasions se sont produites dans les premiers temps, évasions sans grande importance, puisqu'il s'agit de malades inoffensifs.

Par arrêtés du Conseil d'Etat, en dates du 26 février et du 7 mai, le domaine de Bel-Air a été placé sous la direction du Département de l'Intérieur, et rattaché à l'Asile des Vernets, dont il devient une annexe. Un chef de culture, subordonné au directeur, est chargé de l'exploitation agricole, sous le contrôle de la Commission de surveillance de la Maison cantonale des Aliénés.

La réparation des étables permettra de loger 15 à 20 bêtes à cornes. Bel-Air pourra dès lors fournir le lait, ainsi que la plus grande partie des

autres produits agricoles nécessaires à l'alimentation des pensionnaires des Vernets et ce beau domaine, au lieu de périr, sera mis en valeur pour l'époque prochaine où l'Asile y sera définitivement transféré. Au début, des sacrifices pécuniaires importants seront nécessaires, mais ils ne tarderont pas à être largement compensés par la plus value et le rendement de la propriété.

Au 31 décembre, le personnel de la ferme se composait du chef de culture avec sa famille, ainsi que d'un charretier et d'un berger. La colonie était habitée par 9 malades et un infirmier.

Les écuries et étables renfermaient à la fin de l'année : 2 chevaux, 1 âne, 2 bœufs et 11 vaches.

Le nombre des vaches devra être augmenté de manière à fournir tout le lait nécessaire à l'établissement. Les produits actuels du domaine permettent cette augmentation.

Grâce à la libre disposition de la salle des fêtes, un plus grand nombre de récréations ont pu être accordées aux pensionnaires de l'asile : concerts de musique vocale et instrumentale, séances de prestidigitation et de phonographie, etc. Des promenades en bræks ont eu lieu comme précédemment et le but de l'excursion était encore le domaine de Bel-Air.

Les mutations sont toujours nombreuses dans le personnel. Sont sortis : 7 infirmiers, 10 infirmières, 7 employés des services généraux. Sont

entrés : 8 infirmiers, 9 infirmières, 7 employés des services généraux.

Dans sa séance du 14 mai, le Conseil d'Etat a nommé M. Jacques Ormond, membre de la commission de surveillance de l'asile, en remplacement de M. Lucien Cellérier, démissionnaire.

Par arrêté du 17 décembre, il a appelé M. Jean Piltz, au poste de médecin-assistant devenu vacant par suite de la démission de M. le docteur François Dizard.

La somme des dépenses pour comestibles et boissons s'élève à fr. 61,839,95 ; divisée par le nombre des journées de malades et d'employés soit 66,528, elle donne fr. 0,75 ⁸²/₁₀₀, prix de la journée de nourriture en général pour 1895.

Par arrêté du 22 janvier 1895, le Conseil d'Etat a autorisé le Département de l'Intérieur à terminer les travaux commencés en 1894, à la buanderie de l'Asile.

Dans sa séance du 22 mars 1895, le Conseil d'Etat a approuvé, mais en tant que plan général seulement, le plan de construction d'un nouvel Asile des aliénés, à Bel-Air, à l'échelle de ¹/₁₀₀₀, daté du 22 février 1895, et signé par MM. Henri Juvet, architecte, et Joannès Martin, directeur.

Par arrêté du 16 août 1895, le Conseil d'Etat a interdit la chasse et la circulation sur le domaine de Bel-Air, et il a agréé, dans sa séance du

3 septembre 1895, M. Henri Duruz, en qualité de garde particulier assermenté.

Par arrêté du 8 octobre 1895, le Conseil d'Etat a chargé M. l'architecte Juvet, des travaux à exécuter pour le prolongement de la canalisation de la Société des eaux de l'Arve, du chemin de la Montagne jusqu'au bas de l'avenue conduisant à l'Asile de Bel-Air, afin d'amener provisoirement deux litres d'eau à la minute dans le domaine de Bel-Air.

EXERCICE 1895

	RECETTES	DÉPENSES
Pensions	95,721 90	
Journées remboursées des années antérieures	697 20	
Produit brut du domaine	6,648 10	
Commune de Plainpalais pour éclairage	15 —	
Traitements		26,656 25
Nourriture		61,839 95
Blanchissage		1,591 65
Médicaments		1,433 35
Exploitation du domaine rural		2,346 75
Indemnité de logement à l'économe		800 —
Service extra (Veilles et rondes)		745 50
Loyer et réparations de la colonie des Acacias		1,399 05
Chauffage		9,614 65
Eclairage		1,440 05
Frais divers		3,581 30
Achat et entretien de livres		327 —
Lingerie		2,943 —
Literie		2,900 90
Mobilier		2,873 10
Excédent des dépenses	17,410 30	
FR.	120,492 50	120,492 50

BUDGET DE LA MAISON

ECONOMAT CANTONAL